

Garantie

Garantie résidentielle en vigueur depuis le 1 Janvier 2017

Tous nos produits sont garantis pièces et main-d'œuvre pour une période d'un an à compter de la date d'achat contre les défauts de fabrication et des matériaux.

Les profilés de P.V.C. ou d'aluminium sont garantis contre tout défaut de fabrication imputable aux matériaux qui pourrait entraîner le cloquage, l'écaillage, la corrosion ou la décoloration excessive pour une période de 20 ans.

INSTALLATION

Notre installation est garantie pour une période de cinq (5) années, suivant la date d'installation.

SOLARIUM 4 SAISONS

Garantie pour les portes, fenêtres, porte patio 4 saisons (Verre thermos)
- Voir garantie des fabricants Abritek, Solaris et Fenêtres Concept en vigueur

SOLARIUM 3 SAISONS

Garantie pour les portes, fenêtres, porte patio 3 saisons (Verre Simple)
- 5 ans sur le verre et la quincaillerie

CONDITIONS ET LIMITATIONS

La garantie ne s'applique pas si les dommages sont le résultat de l'une ou plusieurs des conditions suivantes:

- Le taux d'humidité à l'intérieur du bâtiment est supérieur au taux indiqué au tableau de la feuille d'installation livrée avec le produit.
- Un usage abusif.
- Une exposition à des produits chimiques non appropriés.
- Un défaut d'entretien.
- Une entrée forcée.
- Cause externe tel que feu, inondation, tempête, tornade ou tout autre acte de la nature.
- Les pièces remplacées et couvertes par la garantie seront garanties jusqu'à la fin du terme initial.
 - Aucune garantie lorsqu'il est indiqué sur le bon de commande qu'un produit est vendu sans garantie.
 - Le client a la responsabilité d'inspecter tous les produits lors de leur livraison, par la suite aucune garantie ne sera offerte pour des bris causés par une force extérieure telle que bosse, égratignure, pièce cassée.

NOTE : Il est important d'inspecter et d'ajouter au besoin les joints de scellants annuellement.

TRANSFÉRABILITÉ DE LA GARANTIE

La garantie résidentielle est transférable selon la modalité suivante : si vous vendez votre demeure, la garantie pour les unités scellées (thermos) des fenêtres est complète pour une durée de 10 ans et couverte jusqu'à 75% pour les 5 années suivantes à compter de la date de livraison originale.